L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 323 rue de Chartres,
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 16 JANVIER 1895.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE SUCCESSION

—DU—

GEN. P. G. T. BEAUREGARD

L'ELEGANTE

RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 255 Avenue de l'Esplanade,

A l'encoignure N. E. de la rue Derbigny.

—LA—

Jolie Bâtisse en Bois a deux étages,

Rue Derbigny,

Entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Kerlerec.

LES DEUX BEAUX

LOTS DE TERRE

ADJACANTS POUR BATIR,

Sur la rue Derbigny.

La Centrale et Commode

RESIDENCE EN BRIQUES A TROIS ETAGES ET MANSARDE,

No 142 rue Carondelet,

Entre les rues Lafayette et Girod.

LE PRODUCTIF

Cottage Double en Bois,

No 218 rue Melpomene,

Entre les rues Baronne et Dryades,

—ET—

LA SPLENDIDE

ETENDUE DE TERRE

BIEN AMELIOREE,

SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI

DANS LA PAROISSE JEFFERSON,

Un peu au-dessus du Canal Harvey et vis-à-vis l'avenue de la Louisiane.

No 38,254.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 24 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 octobre 1894 et signé le 30 octobre 1894, et de deux ordres datés respectivement, les 21 et 27 novembre 1894 et d'un ordre daté du 16 novembre 1894, homologuant les procédures d'une réunion de famille, tenue le 14 novembre 1894, de l'Hon. G. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession du Gén. P. G. T. Beauregard, No 38,254 et d'un ordre homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue le 27 novembre 1894 daté du 5 décembre 1894 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans la succession de Mme Laure T. Beauregard, défunte épouse de Gen. P. G. T. Beauregard, No 15,201 de la dite Cour, et d'un ordre daté du 6 décembre 1894, de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession de P. G. T. Beauregard susdit, la propriété ci-après décrite, savoir:—

1° **L'élégante résidence en bois à deux étages,** No 255 avenue de l'Esplanade, à l'encoignure N. E. de la rue Derbigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Claiborne et Derbigny. Elle est retirée de la banquette dont elle est séparée par une jolie barrière en fer et contient de larges galeries, corridors, salon avec manteaux en marbre, bibliothèque, salle à manger, lieux d'aisance en porcelaine, cuisine, chambre à domestique, au premier étage; six chambres à coucher, cabinet de toilette et chambre à bain au deuxième étage; et deux chambres à bain au troisième étage. Le terrain est spacieux, il est distribué en jardin, gazons et promenades.

Le terrain est désigné par la lettre D, d'après le devis de l'arpentage fait par H. C. Brown, assistant voyer de ville, le 26 septembre 1894, annexé pour référence à un inventaire, dans la succession de P. G. T. Beauregard, par C. T. Soniat, notaire, le 2 octobre 1894, mesurant 64 pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par 158 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et de face à la rue Derbigny; puis sur une ligne courant vers la rue Claiborne et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 100 pieds, puis sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny, 28 pieds 11 pouces, 3 lignes, ensuite sur une ligne courant vers la rue Derbigny et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 36 pieds, ensuite sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 130 pieds. Une des deneuves la plus ancienne et la mieux située sur l'avenue de l'Esplanade. Avec les chars électriques, en pleine opération, elle ne se trouve qu'à cinq minutes de trajet de la rue du Canal. Sujette au bail du dessus, expirant le 30 septembre 1895, au taux de $1,000 par an.

2° **La jolie bâtisse en bois** à deux étages rue Derbigny, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Claiborne et Derbigny, retirée de la banquette dont elle est séparée par une barrière en fer et contenant corridors, six chambres, chambre à bain, etc.

Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le devis susmentionné par H. C. Brown et mesure 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une bonne demeure ou un bon placement. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1895 au taux de $360 par an.

3° **Les deux beaux terrains pour bâtir,** adjacants à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, de chaque côté et dans le même district et îlet, et désignés par les lettres A et C, sur le devis par H. C. Brown, mesurant chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot A étant le plus rapproché de la rue Kerlerec et le lot C le plus rapproché de l'avenue de l'Esplanade. Ils peuvent être utilisés comme demeures ou comme placements avantageux.

4° **La résidence centrale,** attrayante et commode, à trois étages et mansarde, No 142 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Lafayette et Girod, contenant corridor, salons doubles, salle à manger, cuisine et office sur le premier étage; corridors, onze chambres à coucher et chambres à bain aux étages supérieurs. Le lot de terre mesure 25 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur 150 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et s'étend dans le fond sur un passage de 20 pieds de large, en commun et pour l'usage du dit lot et autres contigus ci-dessus. Sa proximité du centre des affaires assure sa constante location, faisant d'elle un placement certain et productif. Sujette au bail ci-dessus expirant le 30 septembre 1895, au taux de $960 par an.

5° **Le jolie cottage en bois** à un étage, à deux corps de logis, No 218 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Baronne et Dryades, ayant trois chambres, une allée de chaque côté, et une bâtisse en bois dans le fond ayant quatre chambres. Le terrain est une partie du No 5 dans l'îlet No 95, sur le plan original du faubourg Annonciation, dressé par Lafon et déposé à l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, lesdit lot mesure 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles (au pied français), 31 pieds 11 pouces 5 lignes, par 127 pieds 10 pouces 4 lignes (au pied américain); ledit lot est borné sur un côté par la partie qui reste du lot No 5 et sur l'autre par le lot No 6 sur ledit plan; est très près du Marché Dryades, est toujours en demande par de très bons locataires, est un placement sûr et productif, loué à raison de $432 par an.

6° **Deux morceaux en parcelles de terre,** situés dans la paroisse Jefferson, en cet Etat. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, désignés par les lettres A et D, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la Nouvelle-Orléans, le 29 juin 1876, une copie plus petite, faite par J. A. D'Hémécourt, le 18 mars 1880, et annexé à un acte de Jas Fahey, 18 mars 1880 et mesurant conformément au dit plan comme suit: La parcelle A 750 pieds de face au chemin Public. Ensemble avec le droit de batture et le droit de l'accroissement en face des dits 750 pieds, et s'étendant 5,000 pieds de profondeur plus ou moins, et 750 pieds de largeur sur la ligne du fond. Le morceau ou parcelle D touche au morceau A immédiatement dans le fond et mesure sur la ligne de division 797 pieds et s'étend en profondeur sur les lignes de chaque côté, à peu près 10,000 pied, entre lignes divergentes, de manière à lui donner 1,350 pieds de largeur sur la ligne du fond, lesquels dits morceaux de terre sont bornés, sur le côté du haut par la propriété anciennement appartenant à Albin Rocheteau, sur le côté du bas par la propriété de Mme Louise Destrehan, épouse de L. H. Harvey, et dans le fond par la propriété de J. De Gray, ou ses héritiers. Le tout sujet à tous les droits auxquels le Morgan Louisiana & Texas Railroad Company et le Texas & Pacific Railway Company ont revêtus et le droit de passage et voie à travers la dite propriété.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage avec mansarde contenant des grandes galeries, vestibules, six chambres; dans le fond se trouvent trois maisons en brique et en bois ayant plusieurs chambres; sur les lieux se trouvent une grande écurie et plusieurs autres bâtisses, à quelque centaines de pieds de l'Avenue de la Louisiane et du débarcadère du bac, pouvant également être utilisé comme ferme et paturages, étant maintenant enclos en jardin potager; dans le fond il y a une forêt de bois, et se trouve à proximité de la ville et lui donne une valeur pour la vente de ses produits. Sujet à un bail à raison de $1,200 par an payable à la fin de chaque année pour 3 ans, à partir du 1er juillet 1889 avec le privilège de option au bout de chaque année